

SAINT-Louis AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 55
Membres absents : 23
Procurations : 11

Séance du 17 décembre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 17 du mois de décembre à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 11/12/2025
Date de transmission : 23/12/2025
Date de mise en ligne : 24/12/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCOME Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDDEL Isabelle), Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. MUNCH Paul-Bernard, M. PILLERI Angelo, M. RODDE Stéphane (pouvoir à M. MILINTENDA Carmelo), M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

17^{ème} QUESTION

Approbation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (SCOPE 3) sur l'année 2024 (DELIBERATION n°2025-215)

Saint-Louis Agglomération a l'obligation réglementaire de réaliser en 2025 son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur la base de la nouvelle méthodologie de 2022, en intégrant les émissions directes et indirectes significatives de la mise en œuvre des compétences et de la gestion des bâtiments.

La collectivité a ainsi contractualisé avec ATMO Grand-Est pour un accompagnement, approuvé par délibération n° 2025-064 en date du 24 avril 2025 pour un montant de 6 138 €.

Les grands enseignements de ce BEGES au périmètre élargi (dit « SCOPE 3 ») sont les suivants :

- Les émissions totales de GES pour la collectivité Saint-Louis Agglomération en 2024 s'élèvent à 26 406 tonnes d'équivalent CO2 ;
- Sur ces 26 406 tonnes, les émissions indirectes significatives (« SCOPE 3 »), liées à la mise en œuvre des compétences de l'agglomération représentent 94% des émissions totales du bilan global (soit 24 928 tonnes d'équivalent CO2) d'où l'importance d'inclure les émissions de ce périmètre élargi ;
- Au sein de ces émissions indirectes significatives, 82% des émissions sont liées à la gestion des déchets, notamment l'incinération des ordures ménagères résiduelles ;
- En plus de la réduction des déchets produits, les autres postes importants sur lesquels la communauté d'agglomération a un levier pour s'améliorer sont les achats de services et de biens, les déplacements professionnels et domicile-travail des agents ;
- Adossé à ce bilan, il sera nécessaire de proposer un court plan d'actions sur les postes les plus émissifs, qui sera également déposé sur la plateforme nationale qui recense les BEGES. Il est proposé que ce plan d'actions soit fusionné avec le plan d'actions du label Territoire Engagé Transition Ecologique pour le nouveau cycle de 4 ans.

Ce bilan devra être transmis à l'ADEME et diffusé au public sur la plateforme nationale <https://bilans-ges.ademe.fr/>.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre réalisé par l'ATMO Grand-Est et joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- d'approuver la publication du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sur le site internet de l'agglomération et sur la plateforme informatique nationale <https://bilans-ges.ademe.fr/>.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2025

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMANN

